

DEPARTEMENT DE L' AISNE

Commune d'Essomes sur Marne

Rue du jeux d'arc et rue de la grenouillère

Requalification des rues
Chaussée et trottoir

Acte d'engagement

Dressé le
30 janvier 2020

Modifié le

Cabinet **INFRA études**

11 rue de Fay - Villeblain
02200 Chacrise

Référence Dossier
VRD

Tel
06.33.78.91.14

**MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX
(MAPA)
ACTE D'ENGAGEMENT**

OPERATION :

Commune d'Essomes sur Marne

**Rue du jeux d'arc et rue de la
grenouillère**

**Requalification des rues
Chaussée et trottoir**

INFRA études

11 rue de Fay - Villeblain

02400 Chacrise

ARTICLE UN – OBJET DU CONTRAT

Maitre d'ouvrage :
Commune d'Essomes sur Marne
Rue de l'Abbaye

Opération :
La requalification de la chaussée et trottoir des rues du jeux d'Arc et de la grenouillère

Les stipulations administratives du présent marché sont indiquées dans le Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P.).
La description des ouvrages et leurs spécifications techniques sont indiquées dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.).

Lots et tranches.
Sans objet
Le marché n'est pas décomposé en tranches

ARTICLE DEUX – CONTRACTANT(S)

Je soussigne,
Nous soussignes,

.....
après avoir pris connaissance des pièces du marche

affirme

Sous peine de résiliation de plein droit du marché ou de sa mise en régie nos torts exclusifs, que la société pour laquelle J'interviens ne tombe pas sous le coup de l'interdiction découlant de l'article 39 de la loi n° 54-404 du 10 avril 1954, ou d'un jugement d'un tribunal ayant institué l'interdiction d'obtenir un tel marché,

m'engage

sans réserve, conformément aux clauses, conditions et prescriptions imposées par les pièces Ci-dessus énoncées, a exécuter les travaux dans les conditions qui y sont définies. L'offre ainsi présentée ne me nous lie toutefois que si son acceptation m'est nous est notifiée dans un delai de 150 (cent cinquante) jours a compter de la date limite de remise des offres.

ARTICLE TROIS – MONTANT DU MARCHÉ

L'évaluation des travaux, telle qu'elle résulte du détail estimatif est de :

MONTANT hors T.V.A.
T.V.A. au taux de 20 %, soit
MONTANT T.V.A. incluse

ARTICLE QUATRE – PAIEMENT

Les modalités du règlement des comptes du marché sont spécifiées dans le Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P.).

Le Maître d'ouvrage se libèrera des sommes dues au titre du présent contrat tout en faisant porter le montant au crédit

* du compte ouvert au nom de

* sous le numéro

* a

ARTICLE CINQ – SOUS-TRAITANCE

L(es) entreprise(s) déclarera(ont) ses (leurs) sous-traitants à l'aide du formulaire DC4

ARTICLE SIX – AVANCE

Je renonce au bénéfice de l'avance : NON OUI

ARTICLE SEPT – DELAIS

- Suivant le planning du mémoire de la proposition de l'entreprise et complété par le planning d'exécution en phase préparatoire

A compter de la date fixée par l'ordre de service qui prescrira de commencer les travaux, y compris la période de préparation de trois (2) semaines ; Sachant que l'OS de démarrage des travaux est prévu pour début avril 2020

L'affermissement du chantier sera confirmé par la délivrance d'un ordre de service.

L'affermissement du chantier étant conditionné par l'obtention des subventions

Fait en un seul original,

A

le

L'ENTREPRENEUR, SOUSSIGNE

**Est acceptée la présente offre
pour valoir acte d'engagement
le :**

(valant date d'effet du marché)

LE MAITRE D'OUVRAGE, SOUSSIGNE

Reçu notification du marché le

L'ENTREPRENEUR, SOUSSIGNE